



14 novembre 2003

***ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
DEUXIEME SESSION***

30 octobre 2003

Compte rendu

Le Président du Comité du Syndicat, ouvre les débats de la deuxième session de l'Assemblée générale annuelle. Conformément à l'ordre du jour proposé, le Président du Comité passe au point 1.

Election du président de l'Assemblée

1. Sur proposition d'un membre du Syndicat, soutenue par plusieurs autres, Mme Carmen Sottas est élue par acclamations Présidente de cette Assemblée.

Adoption de l'ordre du jour

2. La Présidente remercie l'Assemblée pour son élection et passe au point 2 de l'ordre du jour, à savoir son adoption. Celui-ci est adopté sans modification (doc. SU/AGM/2003/2/D.1).

Amendement des Statuts du Syndicat

3. Le Président du Comité introduit le point 3 (doc. SU/AGM/2003/2/D.2). Il remercie le groupe de travail qui a effectué un travail considérable afin que le processus de référendum soit approuvé et que celui-ci aboutisse aux amendements présentés à l'Assemblée. Il s'agit d'un progrès marquant de la démocratie de notre Syndicat.

Dispositions pour les élections au Comité du Syndicat

4. La Présidente présente ensuite les dispositions pour les élections au Comité du Syndicat (doc. SU/AGM/2003/2/D.3) qui sont approuvées par l'Assemblée. L'Assemblée nomme par acclamations les trois scrutateurs ainsi que les membres de la Commission électorale. Le Président du Comité remercie tous ces collègues pour leur dévouement et l'action qu'ils ont menée dans le cadre de la nouvelle procédure de référendum. Il attire l'attention de l'Assemblée sur la **liste des candidats au Comité du Syndicat 2003-2005** (doc. SU/AGM/2003/2/D.3(Add)).

Rapport du Comité du Syndicat

5. Le Président du Comité présente le rapport du Comité du Syndicat (doc. SU/AGM/2003/2/D.4) dont l'introduction, en quatre parties principales, recouvre l'ensemble du rapport. Il informe l'Assemblée que malgré les excellents contacts et les encourageantes décisions prises par les organes paritaires, l'attention portée aux situations individuelles manquent. Il cite le cas de notre collègue Baslan Qurashi qui vient de recevoir une lettre de licenciement, aboutissement d'une procédure longue qui a notamment mis en évidence l'aspect unilatéral des décisions prises par le Comité des Rapports.

6. Dans le cadre de la discussion du rapport, le Président du Comité soumet une proposition de motion de soutien à l'action du Comité pour notre collègue Qurashi. Après quelques amendements, cette motion est adoptée par l'Assemblée, qui met l'accent sur la nécessité de situer l'action de solidarité dans le cadre plus large de la sécurité de l'emploi des fonctionnaires au BIT.

7. Le Président du Comité poursuit la présentation du rapport. Il informe l'Assemblée, qu'à ce jour notre Syndicat compte 1538 membres sur un total d'environ 2300 fonctionnaires, ce qui représente un pourcentage important du personnel en poste. Il résume les différentes parties du rapport touchant l'amélioration des canaux de communication tant avec les collègues du siège, qu'avec ceux du terrain, l'application des conventions collectives, notamment le travail des personnes handicapées, la question de la mobilité, l'amélioration des conditions de travail, la solidarité, la question des genres et les questions de sécurité et d'hygiène.

8. Le Président du Comité informe également l'Assemblée du suivi des actions touchant les questions relatives aux décisions de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant la Caisse des pensions et le changement de la méthodologie du calcul des salaires pour les villes hors siège.

9. Plusieurs collègues interviennent au sujet des collègues en situation précaire, de la pertinence des centres d'évaluation, de la situation des stagiaires, de la répartition géographique parmi les fonctionnaires, de la politique de développement des carrières.

10. Concernant les questions touchant le recrutement, la gestion des effectifs et les plans de développement personnels (PDP), le Président du Syndicat explique que l'accord collectif pour le recrutement et la sélection sera négocié à nouveau début 2004 et que le personnel sera informé des nouvelles dispositions. Les PDP sont encore en période de test et la question est suivie de près par des membres du Comité qui fondent beaucoup d'espoir sur la généralisation de cet outil à tous les secteurs d'activités de l'Organisation.

11. Nos collègues, membres du Comité, titulaires pour les régions Afrique, Asie et Europe et Moyen Orient interviennent pour commenter le rapport en ce qui concerne leurs régions respectives. Ils apportent leur soutien à l'action du Comité tout au long de cette année.

Compte rendu financier

12. Le Trésorier du Comité présente ensuite le compte rendu financier (doc. SU/AGM/2003/2/D.5) et le rapport des vérificateurs aux comptes (doc. SU/AGM/2003/2/D.5(Add)). Il informe l'Assemblée de la mise en place d'un système de contrôle des dépenses ainsi que de l'établissement d'un groupe constitué par des anciens trésoriers du Comité qui conseillent sur la politique des placements des différents fonds du Syndicat.

Rapport de la Commission du Fonds d'entraide

13. Le Secrétaire général, également membre de la Commission de gestion du Fonds d'entraide du Syndicat du personnel (SUAF), présente le rapport de cette Commission (doc. SU/AGM/2003/2/D.6).

Election de la Commission de vérification des comptes

14. La Présidente procède ensuite à l'élection de la Commission de vérification des comptes (doc. SU/AGM/2003/2/D.7) dont les membres sont nommés par acclamations.

15. En l'absence d'autres questions et après les remerciements d'usage, la Présidente de l'Assemblée générale clôt le débat de cette réunion.

La séance est levée à 16h35.